VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SERVICE INSTALLATIONS DE PLEIN AIR

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-28, L. 2212-1, L. 2212-2 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des conditions climatiques exceptionnelles liées à l'épisode de forte chaleur et au placement du département du Puy-de-Dôme en vigilance canicule rouge par la Préfecture du Puy-de-Dôme, il y a lieu, pour des raisons de sécurité et de protecion des personnes, d'interdire l'accès à aux équipements sportifs de la Ville de Clermont-Ferrand.

ARRETE

Art 1 – EST INTERDIT à compter du mardi 23 juin 12h00 et jusqu'au dimanche 28 juin 2026 inclus

L'ACCÈS À L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND
POUR LA PRATIQUE SPORTIVE

Art 2 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de Justice Administrative. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être alors introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Art 3 –Mme la Directrice Générale des Services, M. le Directeur de la Direction des Sports et de la Logistique de la Ville de CLERMONT-FERRAND, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT À CLERMONT-FERRAND, LE 23 JUIN 2026

LE MAIRE,
POUR LE MAIRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADJOINT À LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

THOMAS LORBLANCHET

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE CLERMONT FERRAND (63)
Utilisateur : webservice Pastell Acte

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**A230626DSLSF01**
Objet :	**Arrêté de fermeture des installations sportives**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	063-216301135-20260623-A230626DSLSF01-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 063-216301135-20260623-A230626DSLSF01-AR-1-1_0.xml	text/xml	877 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Arr__t__ canicule.pdf Nom métier : 99_AR-063-216301135-20260623-A230626DSLSF01-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	52.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2026 à 13h52min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2026 à 13h52min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2026 à 13h52min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2026 à 13h53min09s	Reçu par le MI le 2026-06-23